



Cabinet de la ministre

Paris, le mercredi 19 octobre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 territoires pilotes pour une mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale du « Logement d'abord »

A la suite d'un appel à candidatures, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et Benoist APPARU, Secrétaire d'Etat chargé du Logement, annoncent la sélection de 10 territoires pilotes pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale du « Logement d'Abord » à destination des personnes sans-abri ou mal logés.

La stratégie nationale du « logement d'abord » est une nouvelle étape dans la mise en place du service public de l'hébergement et de l'accès au logement engagé en 2009 avec l'ensemble des associations. Elle constitue un profond changement de méthode, et a pour objectif de développer une offre de solutions adaptées pour sortir les personnes de la rue en leur facilitant l'accès à de véritables logements.

Au début du mois d'octobre, l'Etat a lancé les premières assises interrégionales du « Logement d'Abord », qui se dérouleront sur l'ensemble du territoire jusqu'à la fin de l'année, réunissant les services de l'Etat, les partenaires associatifs, les acteurs locaux, les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales.

Dans le cadre de cette stratégie, qui a vocation à être mise en place sur l'ensemble du territoire, un appel à «territoires pilotes volontaires» a été lancé pour une mise en œuvre renforcée : 25 candidatures ont été reçues, et **10 territoires viennent d'être sélectionnés***.

« Avec ces territoires pilotes il s'agit de voir concrètement, sur le terrain, comment nous pouvons améliorer le service rendu aux personnes sans abri en faisant de l'accès au logement une priorité. Aujourd'hui, plus de 20 000 personnes sortent chaque année de l'hébergement vers un logement, ce que nous voulons, c'est amplifier cette dynamique en créant un véritable accompagnement qui répond aux besoins des personnes » soulignent les ministres.

De nouvelles actions visant à faciliter l'accès au logement pérenne des personnes sans abri seront mises en place. Il s'agira, par exemple, de créer de nouveaux services d'accompagnement dans le logement, adaptés dans leur intensité ainsi que dans leur durée aux besoins des personnes.

Dans ces territoires, le relogement sera également accéléré : à travers une mobilisation accrue du parc de logements sociaux existants, et grâce au développement d'offre adaptée telles que les pensions de famille, dont le nombre de places a déjà fortement augmenté ces dernières années passant de 3 800 en 2007 à 10 000 aujourd'hui. En tout, ce sont 15 000 places qui seront ouvertes dans les deux années à venir.

Un soutien méthodologique et un appui en ingénierie seront proposés aux 10 territoires sélectionnés, notamment à travers l'intervention de l'Agence Nationale des Solidarités Actives. Dans ce cadre, 1.5 millions€ seront engagés sur la période 2011-2012 pour la mise en place de projets innovants, l'évaluation de nouvelles actions, ou encore le renforcement de la coordination des acteurs locaux. Ce travail fera l'objet d'échanges de bonnes pratiques entre « territoires pilotes » et permettra de mutualiser ces expériences au niveau national.

Une réunion de lancement de la démarche pour présenter plus précisément les objectifs, les méthodes et le calendrier de mise en œuvre est prévue le 8 novembre prochain avec l'ensemble des territoires sélectionnés.

*** Les 10 territoires sélectionnés :**

- Bouches du Rhône
- Bourgogne (Région et département de Côte d'or)
- Gard
- Gironde
- Haute Garonne
- Ile-de-France
- Isère
- Nord (Communauté urbaine de Lille)
- Pays de Loire (Loire Atlantique et Sarthe)
- Rhône (Grand Lyon).

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet
Cabinet de Benoist Appar

01 40 81 72 36
01 40 81 89 53
